

Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales régissent les rapports entre l'Agence Autonomy et ses clients, agissant à des fins professionnelles, pour la réalisation d'une prestation de formation. Le client est présumé, lors de la signature de la convention de formation, avoir pris connaissance des conditions générales et les avoir acceptées sans réserve.

Inscription

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné à l'Agence Autonomy par mail : formations@agence-autonomie.fr.

Toutes les prestations de formation seront négociées par l'Agence Autonomy en amont, afin de proposer un tarif préférentiel.

Obligation respective des parties

Dès réception du bulletin d'inscription et confirmation de la mise en place de la formation, le service formation adresse 2 exemplaires de la convention de formation au client, avant le début de la formation. Un exemplaire de cette convention doit être impérativement retourné signée au service administratif, avant le début du stage.

Le service administratif adresse alors sa convocation au participant/client précisant le lieu de déroulement de la formation, les horaires, le programme ainsi que toutes les informations pratiques nécessaires.

A l'issue de la formation, une attestation de réalisation est établie accompagnée de la facturation.

Facturation

La facturation sera effectuée par l'organisme de formation. L'organisme de formation transmettra au client tous les éléments nécessaires pour la prise en charge de l'OPCO.

Annulation

Du fait du client – jusqu'à 1 mois avant la formation

Jusqu'à 1 mois avant le début de la formation, il n'y aura aucun frais facturé.

Du fait du client – entre 8 jours et 1 mois avant la formation

Les demandes d'annulation confirmées par mail et reçues entre 8 jours et 1 mois avant la date du début de la formation entraînent la facturation de 25% du prix de la prestation.

Du fait du client – entre 7 et 2 jours avant la formation

Les demandes d'annulation confirmées par mail et reçues entre 2 et 7 jours avant la date du début de la formation, entraînent la facturation de frais de désistement d'un montant égal à 50% du prix de la prestation.

Du fait du client – moins de 2 jours avant la formation

Pour les demandes d'annulation confirmées par mail moins de 2 jours avant le début de la formation ou, en cas de demande d'annulation ou, d'absence survenue après le début de l'action de formation il n'y aura aucun remboursement du coût de la formation.

Du fait du client – après le début de la formation

Les demandes d'annulation ou les absences n'entraînent aucun remboursement du coût total de la formation.

Frais annexes

A noter que les frais de repas, d'hébergement et dépenses annexes sont à la charge de la structure.

☐ Je déclare avoir pris connaissance du règlement des inscriptions et de ces conditions générales de vente.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant.

GIP Agence interdépartementale de l'autonomie

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 78 85922 78 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Campus Oxygène Factory, situé 17 rue Albert Thomas, 78130 Les Mureaux

SIRET 130 029 663 00015 – NAF

www.agence-autonomy.fr

formations@agence-autonomie.fr